

Demande de versement prestation de libre passage suite au départ définitif de la Suisse

Personne assurée

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____
Rue / n° _____
NPA / Lieu / Pays _____
N° d'assurance sociale _____
Etat civil _____
N° de téléphone / Email _____

Conjoint / partenaire enregistré

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____

Motif de versement

Un paiement en espèce de la prestation de libre passage entière (part LPP ainsi qu'un éventuel part sur-obligatoire) n'est possible que si la personne assurée n'est pas soumise à une assurance vieillesse étatique à l'UE/AELE et qu'une confirmation correspondante du Fonds de garantie LPP soit présent. Les soussignés déclarent que les informations fournies sont conformes à la vérité. Ils prennent expressément acte du fait que le versement en espèces de l'avoir de libre passage entraîne la caducité de toutes les prétentions vis-à-vis de l'AVENIRPLUS Fondation de libre passage et confirment avoir été informés par cette dernière des conséquences du paiement en espèces.

Documents à renvoyer

Veillez soumettre à la demande de versement les documents suivants obligatoire :

Personnes assurées mariés

- une copie de la carte d'identité ou du passeport valide (recto, verso) de la personne assurée et du conjoint / partenaire enregistré avec une signature bien lisible

Personnes assurées non mariés

- une copie de la carte d'identité ou du passeport valide (recto, verso)
- un certificat d'état civil ou une attestation de domicile mentionnant l'état civil (délivrée depuis moins de trois mois)

Documents supplémentaires pour l'examen du départ définitif de la Suisse

- une copie de la confirmation de départ du contrôle des habitants en Suisse ou de l'annulation de l'autorisation frontalière
- une attestation de domicile du nouveau domicile à l'étranger (délivrée depuis moins de trois mois)
- décision du Fonds de garantie LPP sur l'assujettissement à l'assurance sociale en étranger

Souhaitez-vous le versement de l'éventuel part sur-obligatoire de la prestation de libre passage avant la décision du Fonds de garantie LPP sur l'assujettissement à l'assurance sociale ?

Versement part sur-obligatoire oui non

Rachats dans la prévoyance professionnelle

Avez-vous effectué des rachats personnels dans une caisse de pensions ces trois dernières années ?

Oui Non

Si oui, date(s) et montant(s) _____

Les prestations qui résultent des rachats ne peuvent pas être retirées de la prévoyance sous forme de capital au cours des trois années qui suivent le rachat.

Coordonnées bancaires

Le compte doit être libellé au nom de la personne assurée.

Nom de la banque _____

Adresse de la banque _____

N° IBAN _____

Clearing / code Swift _____

N° compte postale _____

Nom du bénéficiaire _____

L'AVENIRPLUS Fondation de libre passage se réserve expressément le droit de demander d'autres documents, en sus de ceux mentionnés ici, aux fins de clarifier les faits ayant motivé la demande de versement en espèces. Les frais administratifs y afférents peuvent être débités du compte de libre passage en vertu du règlement sur les frais.

Signatures

Date et lieu _____

Personne assurée _____

Conjoint / partenaire enregistré _____

Authentification officielle ou notarial

A partir d'un montant de CHF 25'000.00, la signature du conjoint / partenaire enregistré doit être authentifiée au verso du formulaire par un notaire ou par un organisme officiel.